

14.06.2023 – 08:01 Uhr

15 juin - Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance envers les personnes âgées

15 juin - Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance envers les personnes âgées

Il n'est jamais trop tard pour demander de l'aide !

Berne, le 14 juin 2023. Le 15 juin marque la journée internationale de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées. Chaque année en Suisse, plus de 300 000 personnes de plus de 60 ans sont concernées par la violence. Il ne s'agit pas seulement de violence physique mais aussi de négligence, d'humiliation, de contrainte et d'abus financier. Rares sont celles et ceux qui s'adressent à l'une des organisations d'entraide dédiées.

Comme le montre une étude mandatée par Prévention Suisse de la Criminalité (PSC) et menée par l'Institut et Haute École de la Santé La Source (HES-SO), les seniors concernés par la violence qui ne sollicitent pas d'aide le font surtout parce qu'ils éprouvent de la honte et ont peur des conséquences : souvent atteints dans leur santé, ils dépendent de l'aide de leur entourage. Ils craignent de perdre le contrôle sur leur situation, de devoir aller dans un EMS ou de mettre en péril les relations avec des personnes proches. Cette génération a pour habitude de régler les problèmes en famille.

La violence a de multiples visages. Mais la violence n'est jamais acceptable.

Les situations signalées sont très diverses : il s'agit parfois d'immobiliser une femme atteinte de démence à l'aide de médicaments ou, dans un autre cas, de l'enfermer pour que la personne qui s'occupe d'elle puisse aller travailler. Ou encore, la nourriture est mise dans des armoires fermées à clé afin d'éviter que la personne âgée ne mange trop. Il existe également des cas de violence physique ou d'agressions sexuelles. Il ne faut également pas sous-estimer les contraintes financières, la rétention de son propre argent ou le détournement de celui-ci lorsque par exemple la personne concernée en a donné pour faire des courses. La violence n'est pas toujours consciente et intentionnelle. Il est d'autant plus important de proposer une aide qui analyse la situation dans son ensemble et qui implique toutes les personnes concernées.

Campagne de sensibilisation « Violence envers les personnes âgées »

Lancée fin mars, la campagne de sensibilisation nationale « Il n'est jamais trop tard pour demander de l'aide » thématise la problématique de la violence envers les personnes âgées. Les initiateurs.trices de la campagne – la PSC et les polices cantonales et municipales, le Centre de compétence national Vieillesse sans violence et l'Aide aux victimes en Suisse – encouragent les personnes concernées à parler de ce sujet et à solliciter de l'aide. Cette campagne s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul (PAN CI) 2022–2026. Elle bénéficie du soutien du Conseil suisse des aînés, de Spitex Suisse, d'Alzheimer Suisse, de CURAVIVA Suisse et de Pro Senectute Suisse.

Ne pas détourner les yeux !

Les personnes concernées et les personnes qui exercent de la violence, les proches, les voisins, les amis ou les professionnels. Les témoins d'une situation difficile, trouvent des interlocuteurs compétents travaillant en toute confidentialité auprès du centre de compétence Vieillesse sans violence, au numéro 0848 00 13 13 (tarif normal), par courriel à info@vieillessesansviolence.ch (site Internet : <https://vieillessesansviolence.ch>). Les personnes qui cherchent de l'aide y recevront des conseils de manière gratuite, confidentielle et possiblement anonyme s. Ce sont elles qui décident ce qui sera fait ou non.

Ensemble contre la violence envers les personnes âgées

D'autres campagnes sont prévues sur la thématique « Violence envers les personnes âgées ». L'Institut et Haute École de la Santé La Source (HES-SO) organisera en novembre 2023 une campagne nationale sur la violence conjugale chez les seniors, tandis que l'Aide aux victimes en Suisse réalisera une autre campagne dans les médias sociaux.

Personnes de contact

Vinciane Rouiller: Responsable de projet, Prévention Suisse de la Criminalité (PSC)

E-Mail: vr@skppsc.ch, tél. 031 511 00 09

Prof. Dr. Delphine Roulet Schwab, Professeure à l'Institut et Haute Ecole de la Santé La Source (HES-SO) et Présidente Centre de compétence national Vieillesse sans violence

E-Mail : d.rouletschwab@ecolelasource.ch, tél. 021 556 43 91

Martin Allemann, Responsable de domaine Famille et société, Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)

E-Mail : martin.allemann@sodk.ch tél. 031 320 29 97

La PSC et les corps de police cantonaux et municipaux

La Prévention Suisse de la Criminalité (PSC) est un service intercantonal spécialisé dans les domaines de la prévention de la criminalité et de la promotion de la sûreté. Elle est un organe de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP). Elle a pour tâches de consolider la collaboration policière intercantonale dans le domaine de la prévention de la criminalité et de diffuser des messages préventifs à l'intention de la population. Elle informe les citoyennes et citoyens sur les phénomènes qui se rapportent à la criminalité ainsi que sur les moyens de s'en prémunir et de trouver de l'aide.

Le Centre de compétence national Vieillesse sans violence

Le Centre de compétence national Vieillesse sans violence est le fruit de la collaboration entre trois acteurs majeurs de la prévention contre la maltraitance envers les personnes âgées en Suisse : alter ego, en Suisse romande, UBA, en Suisse alémanique, et Pro Senectute Ticino e Moesano, en Suisse italienne. En sa qualité d'institution neutre et indépendante, le centre de compétence est un point de contact à bas seuil qui fournit des conseils aux personnes concernées et à leurs proches, dans des situations difficiles. L'offre est très large et adaptée aux besoins individuels. Elle comprend le conseil personnel tout comme des entretiens avec l'entourage pour éclaircir la situation. Vieillesse sans violence peut fournir une aide psychologique et des informations juridiques.

L'Aide aux victimes en Suisse

Toute personne qui a été victime en Suisse d'une infraction portant atteinte à son intégrité physique, psychique ou sexuelle, peut consulter l'aide aux victimes. Des centres de consultation existent dans toute la Suisse. Ils informent les victimes et leurs proches sur leurs droits, les aident à surmonter ce qui s'est passé et fournissent une aide supplémentaire. L'aide aux victimes dispense une aide financière pour les conséquences de l'infraction. Les victimes et leurs proches peuvent aussi solliciter une réparation morale pour les souffrances subies.

Schweizerische Kriminalprävention
Prévention Suisse de la Criminalité
Prevenzione Svizzera della Criminalità

Haus der Kantone
Speichergasse 6
Postfach
3001 Bern

Tel. +41 31 511 00 09
E-Mail: info@skppsc.ch

www.skppsc.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100011391/100908154> abgerufen werden.